

**AVIS PUBLIC**  
**Demandes de dérogation mineure**  
**aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **1<sup>er</sup> octobre 2018, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur les demandes de dérogation mineure ici-bas :

**139, 7<sup>e</sup> Avenue**

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.4 :

Accepter un angle de plus de 2 % de la façade par rapport à la ligne de rue.

**144, 7<sup>e</sup> Avenue**

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.4 :

Accepter un angle de plus de 2 % de la façade par rapport à la ligne de rue.

Donné à New Richmond

Ce 5<sup>e</sup> jour de septembre 2018

Céline LeBlanc  
Greffière